

AFFECTATION EN 1^{RE} PROFESSIONNELLE AERONAUTIQUE LYCEE A. BRIAND (93)

9

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des aéronefs...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves de 2^{de} GT issus de l'académie de Créteil, disposant d'un bon niveau d'anglais et de mathématiques et répondant aux exigences de la formation.

CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers (cf. fiche 9-1) prenant en compte :

- La convergence des avis (avis de l'équipe éducative/avis du chef d'établissement/avis du Psy-EN),
- Les résultats scolaires, notamment dans les disciplines liées à la spécialité demandée,
- L'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (au regard de l'assiduité de l'élève, des appréciations portées sur son comportement...)

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Information et recensement des élèves

- Remise du dossier de candidature (cf. fiche 9-1) aux élèves intéressés.

Constitution du dossier de candidature (cf. dossier candidat pour les pièces jointes)

- Le chef d'établissement doit obligatoirement porter un avis motivé sur le dossier de candidature.

Envoi des dossiers de candidature à l'établissement d'accueil

- Seuls les élèves dont les dossiers sont complets seront traités par les équipes pédagogiques.



Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

Jusqu'au
19 avril
dernier délai

Retour des avis des établissements d'accueil

- Saisie dans Affelnet-Lycée des vœux pour les élèves ayant un avis Très Favorable / Favorable et souhaitant confirmer sa candidature.
- Les élèves obtenant un avis Réservé sont invités à formuler d'autres vœux.

Jusqu'au
12 juin

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL- REFERENT

Réception et étude des dossiers

- Convocation des élèves à un entretien afin qu'ils bénéficient d'informations concernant les exigences et spécificités des formations.

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Transmission aux établissements d'origine de la liste des élèves retenus.
- Les avis Réservés sont obligatoirement justifiés.
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : **les élèves et leurs représentants légaux doivent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.**

Jusqu'au
20 mai

Transmission des avis au SAIO

- Transmission au SAIO de la liste des élèves retenus en mentionnant les avis formulés par les équipes pédagogiques. (cf. fiche 9-2 : tableau excel)

Pour le
03 juin
dernier délai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu aéronautique. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.



Du 20 mai
au 19 juin
(12h)

RESULTAT

Les représentants légaux sont informés de la décision lors du résultat du tour Affelnet-Lycée le **28 juin 2019**.